

CA1
EA925
C12
#15/avr.'71
DOCS

CANADA

D'AUJOURD'HUI

LIBRARY DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
BIBLIOTHÈQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES



PARIS / AVRIL 1971 / N° 15

AU SOMMAIRE

Les femmes dans la population active	1
La recherche en astronomie	1
L'industrie du nickel	3
La peinture de Claude Goulet	5
La bibliothèque du Centre culturel	7
L'ordre public et la législation canadienne	8
Navigation de plaisance	9
Noms indiens au Canada	11
Parcs nationaux	12

DONNER AUX CANADIENNES LES MEMES CHANCES PROFESSIONNELLES QU'AUX CANADIENS

EN treize mots, la Déclaration des droits de l'homme a résolu la question des droits de la femme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Elle a été adoptée à l'unanimité, le 10 décembre 1948, par l'assemblée générale des Nations unies. Le Canada a donc souscrit, avec la majeure partie du monde, au principe d'égalité qu'elle énonce. Mais les habitudes et les attitudes ancestrales sont lentes à disparaître, les préjugés sont tenaces. La commission d'enquête chargée par le gouvernement canadien d'étudier la situation de la femme dans le pays et de présenter les recommandations propres à assurer, dans tous les secteurs de la société canadienne, des chances égales aux femmes et aux hommes, a bien dû constater que le Canada n'a pas tenu à cet égard tous ses engagements.

La tradition influence profondément les hommes et les femmes, au Canada comme ailleurs, même s'ils n'en ont pas toujours conscience. Or la tradition engendre les stéréotypes : il y a une nature masculine et une nature féminine, des professions masculines et des professions féminines ; les

Suite page 2

regards sur la recherche en astronomie

AU deuxième siècle avant J.-C., Hipparque jetait les bases de l'astronomie, mère des sciences, en traçant la première carte du ciel. Aujourd'hui, la recherche astronomique bénéficie des connaissances acquises en physique nucléaire et de celles que donnent les observations par satellites et par sondes spatiales. La recherche astronomique a toujours provoqué une ferveur particulière au Canada et, puisqu'il est juste de rendre à César ce qui lui appartient, il faut dire qu'une partie des progrès de l'astronomie optique au cours de la première moitié du vingtième siècle a été due aux efforts du Canada et que, dans le domaine

très récent de la radio-astronomie, les chercheurs canadiens se sont acquis une grande réputation.

Les quasars

Bien que les astronomes canadiens aient, jusqu'à ces dernières années, fait surtout porter leurs efforts sur l'astronomie optique et la radio-astronomie, ils n'en effectuent pas moins d'importants travaux dans d'autres domaines comme l'astronomie théorique, l'étude des rayons cosmiques et des rayons X et, à un moindre degré, l'étude

Suite page 6

Radiotélescope du parc Algonquin.



DONNER AUX CANADIENNES LES MEMES CHANCES PROFESSIONNELLES QU'AUX CANADIENS

Suite de la page 1

femmes, quels que soient leur âge et leur condition, sont automatiquement vouées à certaines tâches déterminées (tenir une maison, élever des enfants, etc.), même si elles travaillent au-dehors. On ne s'aperçoit plus qu'on érige en vérité ce qui n'est qu'habituellement pratiqué. La femme canadienne, comme beaucoup de ses sœurs européennes, est prise dans ce préjugé séculaire comme dans un étau.

Bien des Canadiennes, d'ailleurs, contribuent au maintien de ce préjugé : ou bien elles craignent d'entrer en conflit avec la société qui a forgé d'elles cette image traditionnelle, ou bien elles ont simplement accepté cette image dévalorisante.



Les moyens de communication de masse renforcent encore ces stéréotypes. La publicité répète à satiété que, pour être une « vraie »

femme ou l'homme « idéal », il faut employer tel ou tel produit. Elle évoque souvent la femme sous la forme d'un être préoccupé au premier chef de son apparence, objet sexuel, créature superficielle qui se juge en fonction de son attrait sur les hommes. Les femmes sont invariablement représentées comme jeunes, élégantes et belles, mais l'intelligence, la culture, la sincérité, l'originalité, le talent leur sont-ils jamais attribués ? S'il arrive, ce qui est rare, que la publicité montre une femme exerçant une activité, elle la représente en train de « faire le parquet » ou de préparer un repas. Nombre de magazines féminins élèvent au Canada le travail domestique au niveau des beaux-arts et cherchent à imposer l'idéal de la parfaite ménagère. Les définitions spontanées du père et de la mère, données par les enfants d'une école maternelle de Montréal, révèlent l'efficacité de cette transmission des stéréotypes. Aussi la commission d'enquête invite-t-elle les « mass media » à changer de ton au sujet des femmes.

On dit parfois, en Amérique du Nord, que la puissance économique des femmes est dominante. L'étude de la commission d'enquête révèle au contraire que la puissance écono-

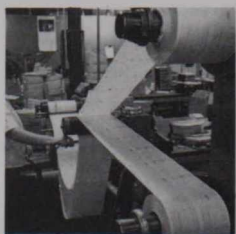
mique des Canadiennes est bien inférieure à celle des Canadiens :



elles reçoivent moins de 20 p. 100 du revenu du travail et possèdent un peu moins de la moitié des valeurs et des propriétés ; elles ne dépensent pas plus que les hommes en achats et le crédit qu'elles peuvent obtenir est réduit dans une certaine mesure par la loi et plus encore par les usages et les coutumes. Elles ne sont pour ainsi dire pas représentées dans les conseils d'administration et dans les bourses de valeurs. D'une étude portant sur cinquante-cinq sociétés parmi les plus importantes du pays, il ressort que sur 5 889 postes d'administrateurs et 1 469 postes de cadres dirigeants, on compte respectivement quarante et un et huit femmes. C'est dire que les femmes occupent moins de 1 p. 100 des postes de direction dans les grandes entreprises.



Les femmes n'ont donc que peu d'influence sur les destinées de l'économie canadienne. Pourtant, deux millions et demi de Canadiennes travaillent à plein temps, ce qui représente approximativement le tiers de la population active (et le tiers de la population féminine en âge de travailler). Au cours des dernières années, ce sont surtout les femmes mariées qui ont contribué à augmenter la proportion des femmes au sein de la population active. Le pourcentage d'activité des femmes mariées est en effet passé de moins de 4 p. 100 en 1941 à plus de 22 p. 100 en 1961 et à 30 p. 100 environ aujourd'hui.



La présence des femmes sur le marché du travail est donc maintenant un fait établi au Canada. Les statistiques montrent que c'est dans le groupe d'âge de vingt à vingt-quatre ans que l'on trouve le plus de Canadiennes travaillant au-

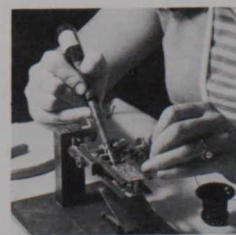
dehors ; un second sommet, un peu moins élevé, est atteint avec le groupe d'âge de quarante-cinq à quarante-neuf ans. Les femmes travaillent surtout dans le secteur tertiaire et dans les bureaux ; elles représentent moins de la moitié des membres des professions libérales et techniques. Leur niveau d'instruction n'est pas exactement le même que celui des hommes : plus de filles que de garçons terminent leurs études secondaires, mais moins de filles que de garçons possèdent un diplôme universitaire.

LES FEMMES DANS LA POPULATION ACTIVE (EN %)

	1959	1964	1969
Canada	26,7	30,5	35,2
Atlantique (1)	20,2	23,9	29,3
Québec	25,9	28,1	33,2
Ontario	29,6	34,0	37,8
Prairies (2)	26,5	30,7	36,0
Colombie-Britannique	25,8	31,2	36,4

(1) Terre-Neuve, Ile-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick.
(2) Manitoba, Saskatchewan, Alberta.

Le rapport de la commission d'enquête appelle les Canadiens à la lucidité : les lois peuvent bien accorder les mêmes chances, sur le plan professionnel, aux femmes qu'aux hommes, seul un changement radical dans les attitudes de la société pourra modifier la discrimination qui existe actuellement. Une femme très compétente peut avoir du mal à trouver une situation dans un emploi dit « non féminin » ; la plupart des employeurs qui veulent engager des cadres supérieurs s'adressent à des hommes ; peu de femmes dépassent le niveau des cadres moyens et cela, semble-t-il, du fait que beaucoup d'employeurs s'imaginent que les postes importants sont faits pour les hommes, attribuant consciemment ou non aux femmes les stéréotypes traditionnels.



Une expérience intéressante en a apporté la preuve aux membres de la commission. Pour savoir dans quelle mesure les employeurs sont influencés par la nature du sexe, on

Suite page 9

liée au progrès technologique

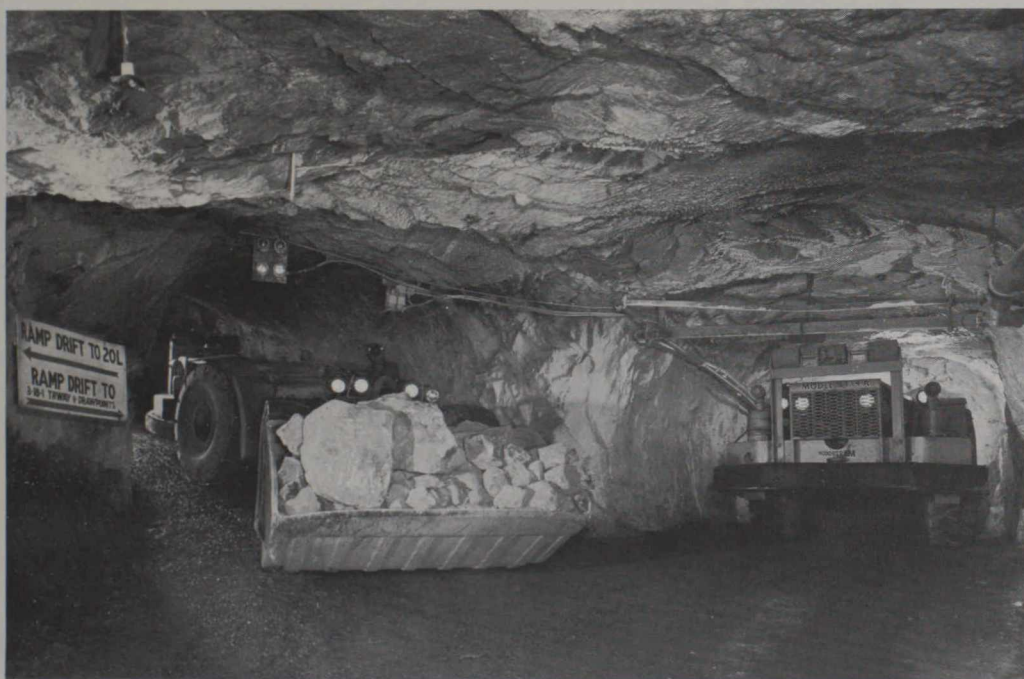
LA DEMANDE CROISSANTE DE NICKEL AIGUILLONNE LES PRODUCTEURS CANADIENS

En 1970, la consommation de nickel brut dans le monde, exception faite des pays socialistes, a été de l'ordre de 430 000 tonnes, chiffre record dépassant de plus de 11 p. 100 celui de 1969. Au cours de la même année, la production s'est élevée à environ 450 000 tonnes contre 360 000 tonnes en 1969, année où des grèves dans les mines et usines canadiennes ont entraîné une perte de production de quelque 68 000 tonnes.

Le Canada, premier producteur

Ces grèves de l'été 1969 sont d'ailleurs très instructives. Elles ont montré, à l'évidence, deux choses : d'abord, que le marché du nickel était extrêmement dépendant de la production des usines canadiennes, principal fournisseur de nickel du monde ; ensuite, que la demande suivait l'offre de très près.

Le Canada a produit 277 140 tonnes de nickel en 1970, soit un peu plus de 61 p. 100 de la production des pays non-socialistes. L'International Nickel Company of Canada, la plus grosse société productrice de nickel sur le marché mondial, fournit à elle seule près de 80 p. 100 du nickel canadien. Lorsque des grèves dans ses usines de Sudbury (Ontario) ont provoqué pendant quatre mois, en 1969, la fermeture de ces usines, l'approvisionnement en nickel des pays non-socialistes a été réduit de moitié et les utilisateurs ont dû recourir à un véritable marché noir. Ces grèves ont mis à nu l'insuffisance permanente de nickel et elles ont incité les principaux producteurs à se lancer dans des programmes d'investissements sans précédent pour accroître leur capacité de production. On estime que la capacité de production du nickel du monde occidental sera de 810 000 à 860 000 tonnes en 1975 et qu'elle pourra dépasser un million de tonnes en 1980.



Transport du minerai dans une mine : les engins sur pneus ont remplacé les wagonnets sur rail (International Nickel of Canada).

Il est d'autant plus intéressant que l'accroissement de la demande détermine l'augmentation de la production qu'il s'agit là d'une conséquence du développement de la technologie dans les pays industrialisés. Le nickel entre dans la fabrication de l'acier inoxydable et, de plus en plus, dans la fabrication d'alliages utilisés dans les industries les plus avancées, en particulier l'aéronautique. Certains de ces alliages sont constitués jusqu'aux quatre cinquièmes par du nickel. Le nickel est irremplaçable dans la construction des gazoducs, des turbines à gaz, des centrales nucléaires, des engins spatiaux. Les procédés de désalinisation de l'eau, les utilisations du froid artificiel, en particulier pour le transport et le stockage de liquides à température extrêmement basse exigent des quantités importantes de nickel. Ce métal est appelé à jouer aussi un très grand rôle dans les installations de lutte

Production de nickel (en tonnes)	1969
Canada (1)	195 220
France	85 352
Cuba	36 320
Etats-Unis	15 436
Autres pays non socialistes	36 320
Total (pays non socialistes) (2)	368 648
Pays socialistes	112 592
Total	481 240

(1) Production en 1970 : 277 140 tonnes.

(2) Estimation pour 1970 : 450 000 tonnes.

Consommation de nickel (en tonnes)	1969	1970 *
Europe occidentale	148 000	177 000
Etats-Unis	141 000	145 000
Japon	68 000	79 000
Canada	13 000	15 000
Amérique latine	3 000	3 000
Autres pays non socialistes	10 000	14 000
Total (pays non socialistes)	383 000	433 000

* Estimations.

Suite page 4

liée au progrès technologique

LA DEMANDE CROISSANTE DE NICKEL AIGUILLONNE LES PRODUCTEURS CANADIENS

Suite de la page 3

contre la pollution, en raison de son excellente résistance à la corrosion.

Sa première place dans l'industrie du nickel, le Canada la doit à l'abondance de ses minerais sulfureux qui recèlent du nickel, métal relativement rare au niveau de la croûte terrestre, et à sa maîtrise dans le traitement de ces minerais. On extrait et on traite les roches nickélifères surtout dans la région de Sudbury, en Ontario, et dans la région de Thompson, au nord du Manitoba. La mine de Frood-Stobie (Ontario), la plus grande de l'International Nickel of Canada, a une capacité de production de 30 000 tonnes de minerai par jour. En 1960, cette société a créé un remarquable complexe de recherches sur les procédés de traitement des minerais — en particulier des minerais latéritiques, dont il sera question plus loin — qui se compose de trois unités de recherches à Port Colborne et d'un laboratoire à Sheridan Park, en Ontario. Les unités de recherches, respectivement vouées à la vapoméallurgie, à la pyroméallurgie et à l'hydroméallurgie, sont des usines pilotes capables d'expérimenter à l'échelle semi-industrielle presque n'importe quel procédé s'inscrivant dans les disciplines fondamentales de la méallurgie extractive. Le laboratoire de Sheridan Park possède un matériel scientifique permettant d'étudier à peu près toutes les techniques méallurgiques d'extraction du nickel et des métaux associés en provenance de n'importe quel pays.

Les minerais latéritiques

Si près des deux tiers de la production mondiale sont assurés aujourd'hui grâce aux minerais sulfureux du Canada, il pourrait en aller différemment dans l'avenir. En effet, 80 p. 100 des réserves de nickel connues sont constituées par des minerais latéritiques où le nickel apparaît dans des minéraux oxydés que l'on trouve dans les régions

tropicales d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale, d'Australasie et d'Afrique. La Nouvelle-Calédonie possède quelques-uns des plus riches gisements latéritiques du monde. Jusqu'à présent, cependant, n'étaient exploités

LA COFIMPAC société franco-canadienne

EN mars 1969, une fois obtenue l'approbation du gouvernement français, la compagnie canadienne International Nickel a conclu un accord avec un groupe d'intérêts français publics et privés, dans le but de mettre en valeur d'importants gisements de nickel, jusqu'alors inexploités, en Nouvelle-Calédonie. Une société a été créée à cet effet, la Compagnie française industrielle et minière du Pacifique (Cofimpac) dans laquelle International Nickel détient 40 p. 100 des actions et le consortium français 60 p. 100. La Cofimpac a pour objectif d'accroître de 45 000 tonnes par an pendant quarante ans la production mondiale de nickel. International Nickel est chargée des aspects techniques du projet. Huit mille tonnes de minerais ont été prélevées à titre d'échantillons industriels et acheminées vers les usines pilotes d'International Nickel au Canada. Les essais en laboratoire et à l'échelle semi-industrielle dans les unités de recherches canadiennes ont été les plus poussés et les plus complets auxquels aient jamais été soumis les minerais latéritiques et ont porté sur toutes les méthodes possibles de traitement méallurgique. Le procédé retenu, qui permettra d'obtenir un métal d'une grande pureté, est un procédé au carbonyle, connu sous le sigle I.C.P.L. et mis au point dans les installations de recherche d'International Nickel.

L'investissement nécessaire à la réalisation du projet Cofimpac est estimé à 2 670 millions de francs. Mille quatre cent vingt emplois seront créés en Nouvelle-Calédonie et une ville nouvelle, capable d'accueillir 25 000 habitants, sera construite, à une centaine de kilomètres de Nouméa, sur la côte sud de l'île.

dans ce pays, par la société française Le Nickel, que les garniérites, minerais latéritiques riches en nickel et pauvres en fer, parce qu'ils étaient les seuls à donner lieu à une exploitation rentable. Les autres types de minerais nickélifères que l'on trouve en Nouvelle-Calédonie ont une faible teneur en nickel et sont riches en fer ; chaque type de minerai nickélifère a une structure minérale et une composition chimique variables ; comme il s'agit de minerais oxydés, le métal est chimiquement disséminé à travers l'ensemble du matériau, de sorte qu'il est nécessaire, pour extraire la totalité du métal, de traiter tout le minerai oxydé. Pour toutes ces raisons, il était très difficile de traiter ces minerais et impossible de le faire de façon rentable.

Désormais, et pour la première fois, ces différentes sortes de minéraux latéritiques, auparavant inutilisés, qui sont en abondance sur la terre néo-calédonienne, vont faire l'objet d'une extraction minière et d'un traitement méallurgique. C'est une révolution technologique. Sur le plan économique l'avenir de l'industrie du nickel est lié à l'exploitation des gisements latéritiques tropicaux.

C'est pourquoi, en ce qui concerne les seules entreprises canadiennes, Falconbridge Nickel Mines, seconde société productrice de nickel au Canada, a obtenu le financement d'un projet de 190 millions de dollars (926 millions de francs) en République Dominicaine, ce qui lui permettra de produire 26 000 tonnes et demie de nickel d'ici à 1973, tandis qu'International Nickel a déjà engagé 15 millions de dollars (81 millions de francs) sur un investissement total de 205 millions de dollars (1 107 millions de francs) au Guatemala en prévision de l'exploitation d'une mine de nickel à ciel ouvert, et obtenu une concession dans

Suite page 10

Claude Goulet, peintre de la métamorphose MULTIDIMENSIONNELS

LES « multidimensionnels » de Claude Goulet exposés au Centre culturel canadien de Paris, en février et mars derniers, ont révélé au public parisien un peintre « cinétique » canadien original, rigoureux et sensible.

« J'ai voulu, dit Claude Goulet, dépasser les deux dimensions du tableau pour y inclure le mouvement. » La recherche du mouvement comme troisième dimension de l'œuvre trouve son origine lointaine dans les épures de Mondrian, qui s'animent par la seule vertu d'espaces simples créés par un système de relations fondées, sans compromis, sur l'angle droit. L'art optique s'inscrit avec évidence dans l'observation attentive du dernier Mondrian.

Claude Goulet entend conduire sa recherche plus loin que les peintres relevant du cinétisme optique, basé surtout sur la rétention rétinienne. Il veut, comme Soto, Cruz-Diez ou Agam, utiliser le mouvement réel du spectateur, et non pas un mouvement factice, pour provoquer la mutation

de l'œuvre. « Recherche du mouvement de la lumière, écrit-il, de la source de la lumière, de l'activation du spectateur. Tentative de démystifier l'attitude du spectateur vis-à-vis de l'œuvre. Il active alors des éléments plastiques dynamiques par des mouvements réels... »

Les toiles de Goulet se métamorphosent à mesure que le spectateur se déplace, grâce à une technique artisanale très personnelle portant sur la « matière » du tableau. Le peintre projette obliquement sur des fonds à texture grenue, obtenue par un mélange de laque et de sable, des couleurs d'intensité variée. Il souffle une première couche sur la surface rugueuse dans un sens bien déterminé puis, cette couche une fois sèche, il en souffle une autre, d'une couleur différente, dans le sens opposé. Il obtient ainsi des fonds multiples qui facilitent l'apparition d'images changeantes et provoquent la métamorphose des couleurs lorsque le spectateur se déplace. Abordé par la gauche, un tableau apparaît à domi-

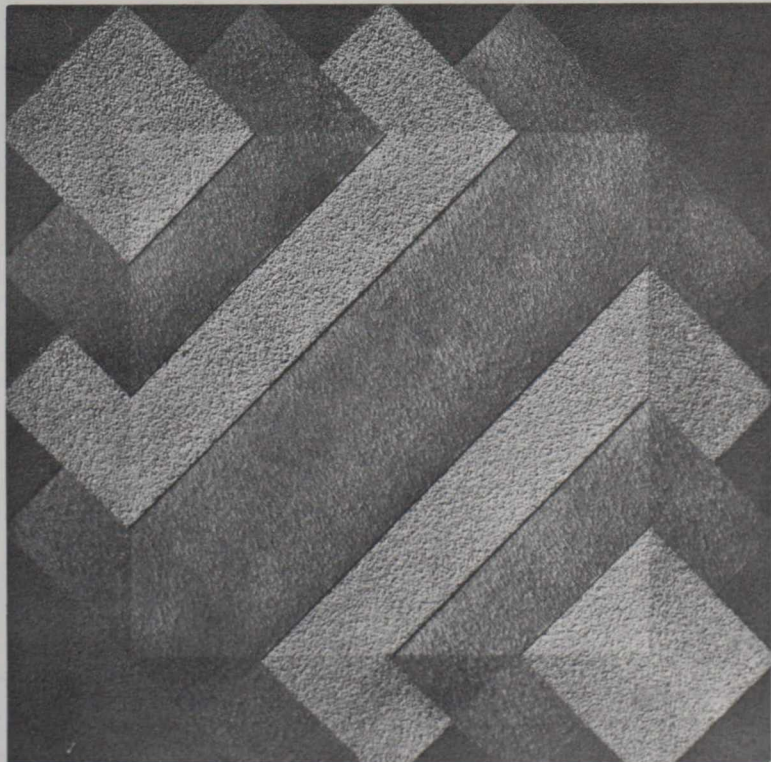
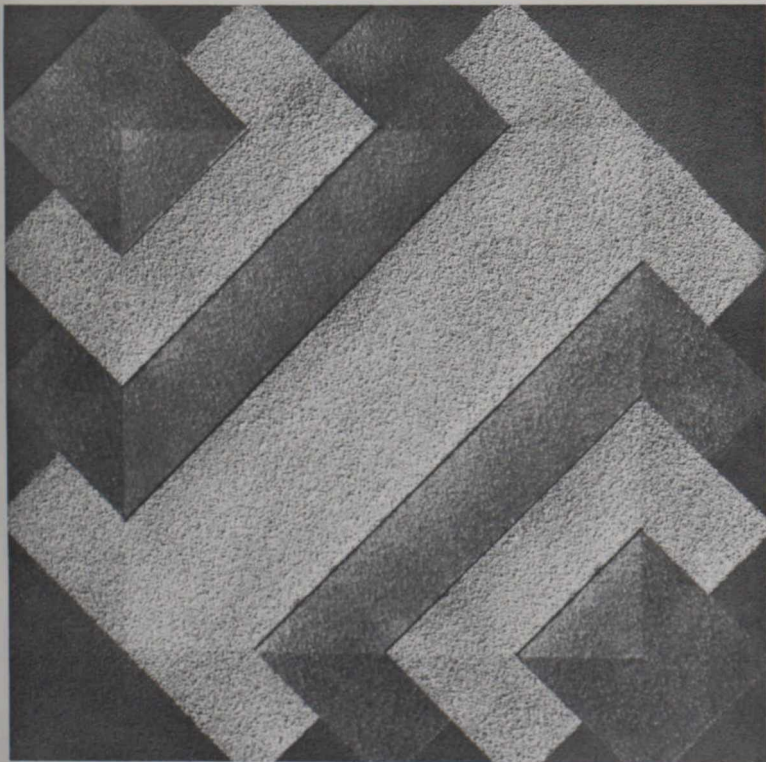
nante gris souris ; par la droite, bordaux ; de face, argenté. Claude Goulet estime que le tableau, comme l'œuvre musicale, doit être polyphonique et il veut que l'on sente bien le passage lent d'une dimension à une autre qui donne aux couleurs et aux formes une multitude d'aspects.

Par le contrepoint rigoureux et ferme des formes, subtil et nuancé des couleurs généralement claires et des ondes lumineuses qui font vibrer les lentes métamorphoses (*le Diamant noir ; Soie ardente*), les tableaux de Goulet irradient une magie discrète et font naître un climat poétique extrêmement prenant. *Luminosité crépusculaire*, toute pétrie de lumière, possède en outre un éclat qui fait le ravissement des sens.

Les peintres contemporains ne cherchent généralement pas la beauté, mais de nouvelles formes d'expression. Il se trouve, chose remarquable, que la peinture patiente de Claude Goulet n'est pas seulement intéressante : elle est belle, de surcroît. ■

Extraversion polyphonique
(1970)

multidimensionnel
vu sous deux angles différents.



regards sur la recherche en astronomie

Suite de la page 1

des rayonnements gamma, infrarouges et ultraviolets. Des ballons, des fusées et des satellites sont utilisés pour l'étude des rayons X et des rayons cosmiques. Il est certain aussi que l'astronomie des rayons X et des rayons cosmiques est largement servie par les véhicules mis au point, dans d'autres buts, pour les programmes spatiaux du Canada et des Etats-Unis.

Les chercheurs en astronomie optique, c'est-à-dire classique, et en radio-astro-

premiers à faire fonctionner avec succès un interféromètre à longue base pour mesurer leur diamètre. Ils ont mis au point une technique de mesure basée sur des observations simultanées d'émissions radio captées par des radiotélescopes distants d'environ trois mille kilomètres.

De 1960, date à laquelle le premier quasar a été décelé, à 1967, on mesurait le diamètre des quasars au moyen d'un interféromètre constitué de deux radiotélescopes distants d'environ 150 kilomètres et reliés par micro-

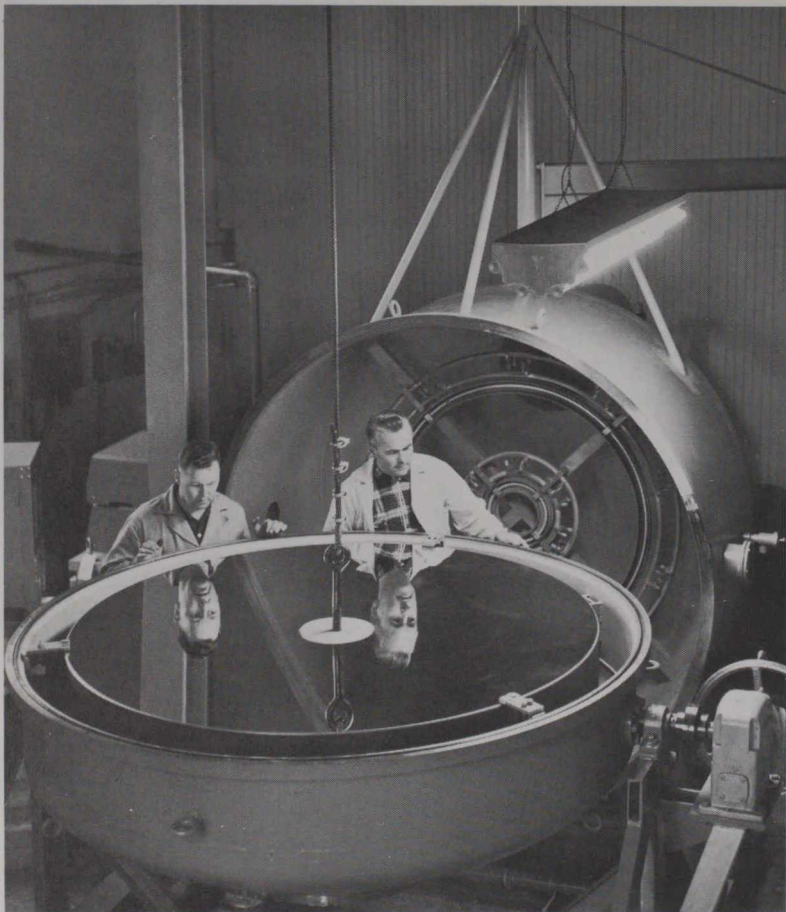
d'Algonquin (Ontario) et celui, de 26 mètres, de Penticton (Colombie-Britannique), distants de quelque 3 000 kilomètres. Une deuxième série d'expériences a été effectuée avec le radiotélescope d'Algonquin et celui de Jodrell Bank, en Angleterre ; les expériences les plus récentes ont été faites avec les radiotélescopes d'Algonquin et de Penticton et un radiotélescope australien, à environ 13 000 kilomètres de distance. On a déjà pu déterminer, de la sorte, les dimensions et la structure d'une trentaine de quasars.

Les astronomes canadiens espèrent maintenant adapter leur méthode de mesure des quasars à la détermination de la vitesse de dérive des continents. On sait que, selon une théorie récente, le fond des océans se comporterait un peu comme un vaste tapis roulant qui déplacerait lentement mais inexorablement les continents.

Le monde des étoiles

Depuis le mois d'avril 1970, c'est le Conseil national de recherche qui regroupe les différents organismes fédéraux de recherche astronomique. Parmi ceux-là, l'observatoire fédéral d'astrophysique de Victoria (Colombie-Britannique) a contribué largement au progrès de l'astronomie optique pendant plus de cinquante ans. Son télescope de 1,83 mètre de diamètre, le plus grand du monde lorsqu'il a été construit (1918), a permis aux astronomes canadiens de se placer, à l'époque, à l'avant-garde de la recherche. L'observatoire possède un autre télescope, construit en 1962 et équipé d'un spectrographe d'une très grande puissance qui fait de lui l'un des instruments les plus efficaces du monde. De l'observatoire d'astrophysique de Victoria dépend également la station du mont Kobau, qui est équipée d'un télescope servant à la photographie directe et à la photométrie. Le projet de construction d'un grand télescope de 3,98 mètres de diamètre, au mont Kobau, a été récemment abandonné par le gouvernement canadien, ce qui a suscité un certain désappointement parmi les chercheurs. L'état d'avancement du projet aura cependant permis la formation d'une équipe d'ingénieurs et d'opticiens hors pair en matière de construction de grands télescopes et d'optique des instruments astronomiques. Il aura permis aussi l'ouverture d'un nouvel atelier d'optique qui a notamment rendu possible le remplacement du miroir actuel, en verre ordinaire, qui sert depuis cinquante ans, par un miroir de 1,86 mètre à très faible coefficient de dilatation. D'ailleurs, le grand télescope sera peut-être construit : sous le sigle W.E.S.T.A.R., un groupe d'universités de l'ouest du Canada a formé un consortium afin de poursuivre l'installation de ce télescope à l'aide de fonds publics et privés.

Suite page 8



*"Argenture"
du télescope optique
de l'observatoire
de Victoria.
L'épaisseur
du revêtement
d'aluminium est de
0,00025 millimètre
(2,5 microns).*

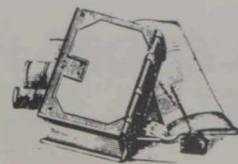
nomie, travaillent actuellement en commun à l'étude des problèmes fondamentaux de l'univers physique, entre autres la physique des atmosphères stellaires et planétaires, la nature et la répartition de la matière inter-stellaire et les propriétés physiques d'objets découverts récemment et connus sous les noms de quasars et de pulsars. Les quasars sont des objets mystérieux, d'une très grande luminosité, qui s'éloignent du système solaire à des vitesses approchant celle de la lumière. Les pulsars sont des objets dont le rayonnement oscillant couvre une grande partie du spectre hertzien. On a émis l'hypothèse qu'ils étaient formés de neutrons serrés les uns contre les autres.

Dans l'exploration des quasars, les radio-astronomes canadiens ont fait œuvre de pionniers. En 1967, ils ont en effet été les

ondes, ce qui permettait de comparer les signaux et de calculer les diamètres des sources. Le problème était de réaliser un interféromètre à longue base, le « pouvoir de résolution » (faculté de discerner des objets éloignés) étant proportionnel à la distance séparant les deux réflecteurs. La liaison par micro-ondes n'était pas assez stable pour permettre l'utilisation d'un interféromètre comportant des réflecteurs éloignés de plus de 150 à 160 kilomètres.

Les astronomes canadiens ont remplacé cette liaison par un enregistrement magnétique des signaux, synchronisés à moins d'un millionième de seconde grâce à des horloges atomiques, de sorte qu'on a pu les comparer dans un laboratoire central. Les premières expériences ont été faites avec le radiotélescope de 45 mètres du parc

LA BIBLIOTHEQUE DU CENTRE CULTUREL



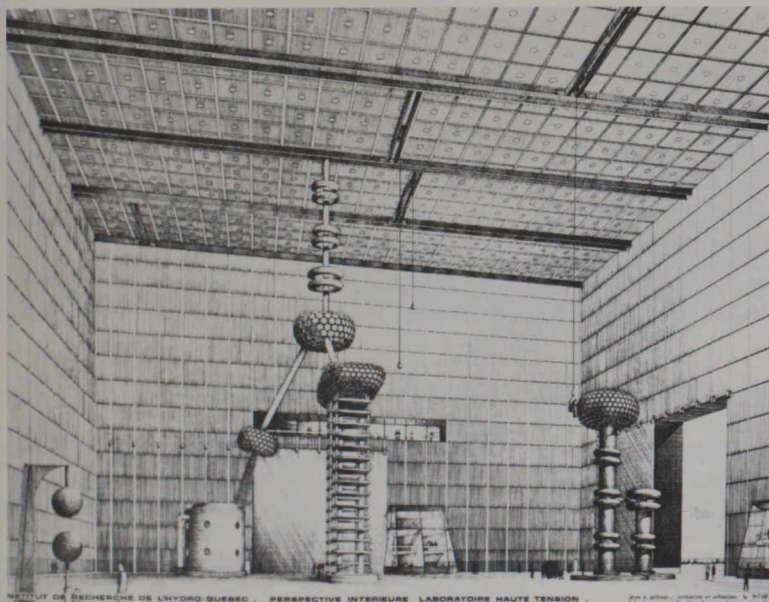
UNE bibliothèque canadienne dont le fonds est déjà très important est maintenant à la disposition du public français : celle du Centre culturel canadien. Ouverte il y a un an, en même temps que le Centre, elle offre à la consultation — dans une salle de lecture spacieuse et confortable — quelque huit mille ouvrages en français et en anglais et un grand nombre de périodiques. Rien de ce qui touche le Canada en

matière d'édition n'étant étranger à la bibliothèque — ouvrages écrits par des Canadiens, ou édités au Canada, ou encore édités ailleurs mais intéressant le Canada — ceux que leurs études ou leur curiosité portent vers les questions canadiennes y trouveront un vaste champ de recherche.

Dépositaire des publications d'Information Canada, organisme de création récente qui a hérité notamment

des attributions de l'ancien imprimeur de la reine pour le Canada, la bibliothèque du Centre culturel reçoit toutes les publications du gouvernement fédéral : lois et règlements, textes des traités, débats parlementaires (Chambre des communes et

L'INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE



Le laboratoire spécialisé dans les études sur la haute tension. (Maquette.)

L'HYDRO-QUEBEC a ouvert en octobre dernier un centre de recherches sur l'électricité, le plus important de ce type en Amérique du Nord, à Varennes, près de Montréal (1). L'Institut comprend actuellement quatre-vingts bureaux pour les chercheurs, soixante laboratoires, un atelier de mécanique, un auditorium et une bibliothèque. Sont en construction : le laboratoire de haute tension, qui sera terminé à l'automne prochain, mais qui est dès maintenant en mesure de procéder aux essais demandés par l'industrie, et le laboratoire de grande puissance, qui sera terminé en 1972. A l'achèvement du complexe, dans un an et demi, 37 500 000 dollars canadiens (201,5 millions de francs) auront été investis. Le gouvernement fédéral a contribué à son financement par un prêt à long terme.

L'objectif du Centre est d'améliorer la qualité du transport de l'électricité tout en réduisant son coût. Lorsque l'Hydro-Québec a audacieusement inauguré le transport de l'électricité à 735 000 volts depuis Manicouagan vers Québec et Montréal, il n'existait aucun

prototype de cet appareillage, aucun laboratoire en Amérique permettant de conduire les études et les essais nécessaires (2). L'Hydro-Québec avait alors réussi à mettre en service une ligne de 735 000 volts ; les difficultés qu'elle a connues lui ont fait d'autant plus sentir l'intérêt d'un centre de recherches capable de procéder à des études sur les hautes tensions.

L'Institut n'effectuera pas seulement des recherches sur les hautes tensions et les grandes puissances, mais encore des essais pour l'industrie électrique ; il sera un centre de recrutement et de formation important pour les jeunes scientifiques. Il est mis à la disposition des chercheurs du Canada et de l'Amérique du Nord, mais aussi des chercheurs du monde entier qui souhaiteraient profiter des expériences québécoises dans le domaine du transport de l'électricité.

(1) La Commission hydro-électrique du Québec, appelée Hydro-Québec, est un organisme public qui a le monopole de la production et de la distribution de l'électricité dans la province de Québec.

(2) Voir *Canada d'aujourd'hui*, juin 1968.



Mme Yeung (à gauche) et Mlle Lefèvre, bibliothécaires.

Sénat), projets et propositions de lois de la législature en cours, statistiques du Bureau fédéral de la statistique, résultats des recensements, etc. Elle dispose des rapports officiels publiés par les commissions d'enquête constituées pour étudier des problèmes particuliers, parmi lesquels on citera seulement le rapport monumental (sept volumes parus depuis 1965) sur le bilinguisme et le biculturalisme. La bibliothèque reçoit aussi les publications des ministères canadiens et celles d'organismes publics comme le Conseil des sciences, le Conseil national de recherches, le Conseil économique, etc. Sur le rayon des « usuels » : *Canadiana* (bibliographie nationale), *l'Annuaire du Canada*, le *Canadian who's who*, le *Canadian Parliamentary Guide*, *l'Encyclopedia canadiana*, etc.

La collection *Canadiana avant 1967* mérite une mention spéciale : il s'agit d'un important programme de réimpression de livres anciens qui a été mis sur pied, sous les auspices du Conseil international des sciences sociales, par la Maison des sciences de l'homme (Paris) et l'université de Toronto. Le projet porte sur plusieurs centaines d'ouvrages depuis longtemps introuvables. Parmi les livres

Suite page 11

L'ORDRE PUBLIC ET LA LEGISLATION CANADIENNE

EN octobre dernier, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont eu à résoudre les problèmes difficiles que leur posaient les actes de violence entrepris par le Front de libération du Québec (1). Quelles étaient, au juste, la nature et l'ampleur des difficultés à surmonter sur le plan juridique ?

Poursuivre ceux qui se sont rendus coupables d'actes criminels ou délictueux, c'est la mission de la justice et de la police. Celles-ci n'ont en revanche que peu de moyens de poursuivre directement une organisation non déclarée qui préconise ou revendique des actes criminels. Seules les personnes physiques et les personnes morales sont visées par le droit criminel canadien ; une association qui n'a pas légalisé son existence lui échappe. Le droit pénal canadien ignore totalement le délit d'opinion : ce point est essentiel. Une personne inculpée ou arrêtée ne peut l'être que pour des délits de droit commun ; hormis le cas de flagrant délit, aucune arrestation, interpellation ou perquisition ne peut être faite sans un mandat délivré par un tribunal (2). Quant aux opinions politiques, elles s'expriment librement, en particulier par le canal des partis.

(1) M. James Cross, chef de la mission commerciale britannique à Montréal, a été enlevé le 5 octobre ; il a été séquestré jusqu'au 3 décembre ; Pierre Laporte, ministre du travail et de la main-d'œuvre et ministre de l'immigration du gouvernement du Québec, a été enlevé le 10 octobre et assassiné le 17.

(2) Un gardien de la paix peut cependant perquisitionner sans mandat s'il a des motifs raisonnables de croire qu'une personne détient illégalement des armes à feu.

Même si elles ne sont pas toujours codifiées par des textes législatifs, les coutumes de liberté sont fortement ancrées dans les traditions politiques et judiciaires, comme en témoigne la Déclaration des droits de l'homme adoptée en 1960 par le Parlement du Canada. Les Canadiens sont extrêmement sensibles sur le chapitre des « libertés fondamentales » : nombre d'entre eux ont été victimes de persécutions d'ordre politique, religieux ou racial avant de s'établir au Canada, et beaucoup ont grandi dans le souvenir des persécutions dont leurs ascendants ont été victimes. Le droit d'association, la liberté de la presse et de l'information en général, la liberté d'expression ont un caractère quasi sacré. Non seulement, pour ne citer que deux exemples, la garde à vue ne peut pas dépasser vingt-quatre heures, mais la seule institution d'une carte nationale d'identité a toujours été écartée — sauf en temps de guerre — comme attentatoire à la liberté du citoyen (1).

On comprend qu'un gouvernement provincial, responsable de l'ordre public, soucieux de respecter scrupuleusement les traditions de liberté, se trouve démuné s'il doit faire face à une tentative de coup de force ou à une vague de violence qui menace la sécurité du citoyen ou le libre

(1) Sur le plan juridique, l'accusé est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire et il incombe à l'accusation d'établir sa culpabilité. Ce principe, qui peut parfois laisser quelques crimes impunis, protège l'innocent contre l'erreur judiciaire. Tout crime doit être défini par des textes. L'arrestation et la détention sont étroitement réglementées ; tout abus expose le policier à des poursuites en dommages et intérêts.

jeu des institutions. Tout au plus peut-il requérir du gouvernement fédéral le secours de la gendarmerie nationale et de l'armée (celle-ci joue alors un rôle de gendarmerie placée sous l'autorité du gouvernement provincial), mais cela ne change rien aux limites légales de son action. En temps ordinaire, la main de la justice ne touche que les individus et les associations légalement constituées ; aucune autorité canadienne n'a le pouvoir d'intervenir directement contre un mouvement politique clandestin qui préconise ou revendique des actes de violence ; le recours à des dispositions extraordinaires est alors nécessaire.

La « loi sur les mesures de guerre » est apparue, en octobre dernier, comme le seul moyen d'action à utiliser en cas d'urgence. Elle accorde au gouvernement fédéral, dans des circonstances spéciales, des pouvoirs très étendus qui peuvent être rapprochés de ceux que l'article 16 de la constitution de 1958 reconnaît en cas d'urgence au président de la République française. Le gouvernement fédéral s'en saisit s'il le juge nécessaire et rend les « mesures de guerre » applicables, par lui-même et par les autorités provinciales et municipales, dès qu'il les a proclamées. Il est tenu de les soumettre immédiatement au Parlement (1).

Suite page 10

(1) La loi sur les mesures de guerre a été proclamée le 16 octobre, sur la demande écrite du premier ministre du Québec et du maire de Montréal ; elle a été votée le 19 octobre par la Chambre des communes (290 voix contre 16).

regards sur la recherche en astronomie

Suite de la page 6

L'observatoire fédéral de radio-astrophysique établi en 1960 près de Penticton (Colombie-Britannique) dispose d'un grand radiotélescope à antenne parabolique de 26 mètres de diamètre, pour l'étude des hautes fréquences, et de deux autres, en T, pour l'étude des basses fréquences. Un quatrième télescope, en cours de construction, servira aux études spectroscopiques, sur 21 centimètres de longueur d'onde, de l'atome d'hydrogène neutre. L'équipement et les programmes de l'observatoire de Penticton complètent ceux de l'observatoire d'Algonquin, près du lac Traverse, en Ontario.

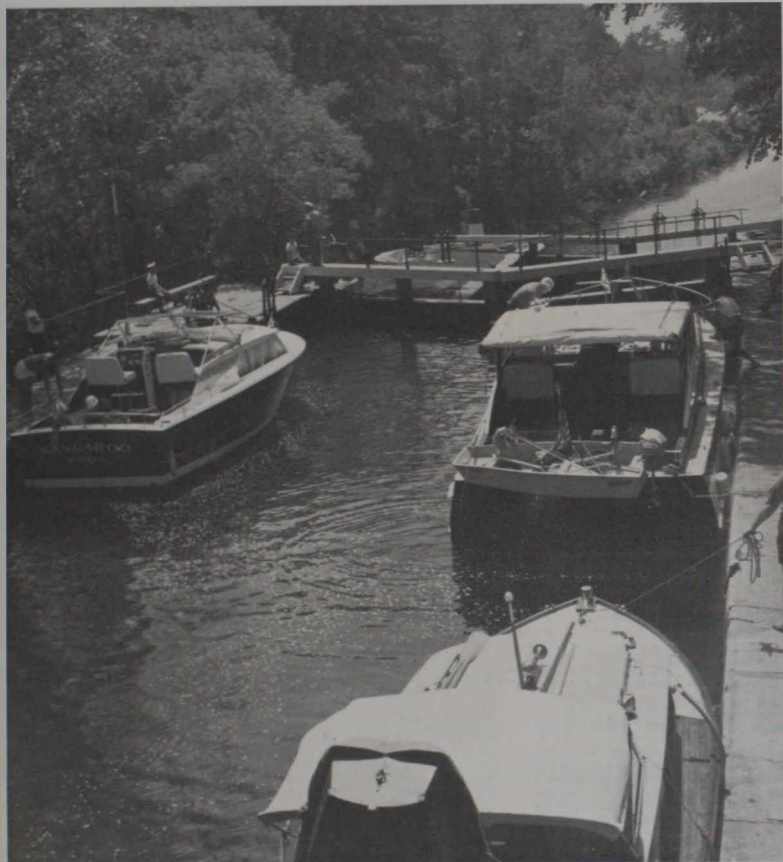
L'observatoire de radio-astronomie d'Algonquin, ouvert à tous les chercheurs canadiens qui peuvent y travailler avec des équipements remarquables, possède en particulier un radiotélescope parabolique de 10 mètres de diamètre, mis en service en 1963 pour des études galactiques et extragalactiques, et un radiotélescope de 45 mètres de diamètre, mis en service en 1966 et considéré comme le meilleur dans le monde pour les ondes centimétriques.

Les chercheurs spécialisés dans l'étude de la physique solaire et des météores sont attachés à l'observatoire fédéral d'Ottawa (Ontario). La division des recherches sur la haute atmosphère, qui est chargée de l'observatoire de Springhill, au sud d'Ottawa, et dispose de huit postes d'observation couvrant tout le ciel, procède à l'observation visuelle, au radar et au spectrographe, des météores. Des recherches sont également conduites sur les aurores et la luminescence au moyen d'instruments installés sur fusées, de divers appareils optiques et de radars.



Le Conseil national de recherches construit actuellement un nouvel observatoire solaire au bord de l'Outaouais, à Shirley Bay, non loin de la capitale. Un télescope spécial a été conçu pour étudier la structure fine de l'atmosphère solaire.

FIN ■



Une écluse du canal Rideau, qui relie le Saint-Laurent à l'Outaouais.

LE Canada compte tant de lacs et de rivières (seul un humoriste y a reconnu « un peu de terre ferme ») qu'il est en passe de devenir un petit paradis pour la navigation de plaisance. Et la

province d'Ontario, à la fois parce qu'elle est richement dotée par la nature et parce qu'elle est située à proximité d'une des régions les plus peuplées de l'Amérique du Nord, occupe de loin le

premier rang dans cette forme de tourisme encore récente : plus des trois quarts des bateaux de plaisance qui circulent au Canada, à la belle saison, naviguent sur ses eaux.

Faisant communiquer les rivières entre elles ou contournant les rapides, plusieurs réseaux de canaux anciennement creusés et abandonnés par le commerce sont aujourd'hui, de juin à septembre, le royaume des plaisanciers. Sur leurs eaux calmes et souvent ombragées que des écluses animent de place en place, des équipages qui comptent, a-t-on dit, « plus de capitaines que de moussaillons » se livrent aux joies de la navigation tranquille. Le canal Rideau, l'un des plus fréquentés, tient sa « source » du Saint-Laurent, dans la région des Mille-Iles, et va, deux cents kilomètres plus loin, se jeter dans l'Outaouais au cœur même d'Ottawa, après avoir traversé toute sorte de lacs. Quant au canal de la Trent — près de quatre cents kilomètres de long — il offre la possibilité de relier Trenton, sur le lac Ontario, à Port-Severn, dans la Baie Géorgienne (lac Huron). Le parcourir d'un bout à l'autre exige de la patience, c'est vrai, mais aucun navigateur n'en est dépourvu. Et puis le fonctionnement de l'écluse de Peterborough, gigantesque « ascenseur à bateaux » de vingt mètres de dénivellation, vaut bien le spectacle, sinon à lui seul le voyage.

CANADA D'AUJOURD'HUI

Rédaction, administration
6, rue du Mont-Thabor, Paris-1^{er}

Nos lecteurs sont priés de nous signaler leurs changements d'adresse.

Trimestriel publié à Paris
par les services d'information
de l'ambassade du Canada

AVRIL 1971 / N° 15

PHOTOS

Centre Culturel Canadien / Conseil national de recherches / Falconbridge Nickel Mines / Bertrand Gaudiat / International Nickel Mines / Ministère des transports de l'Ontario / Observatoire fédéral d'astrophysique / Office national du film du Canada / Office du tourisme canadien.

DONNER AUX CANADIENNES LES MEMES CHANCES PROFESSIONNELLES QU'AUX CANADIENS

Suite de la page 2

a prié des cadres-examineurs de noter les épreuves identiques que devaient subir les candidats pour être admis au poste proposé, en leur indiquant un prénom du candidat, masculin ou féminin. Doté d'un pré-

nom masculin, un candidat a été choisi premier dans 86 p. 100 des cas. Doté d'un prénom féminin, ce même candidat n'est arrivé en tête que dans 58 p. 100 des cas.

FIN ■

Créée en février 1967 par le gouvernement fédéral pour « faire enquête et rapport sur la situation des femmes au Canada », la commission d'enquête a remis son rapport en septembre 1970 (*La situation de la femme au Canada*, 540 p., Information Canada éd., Ottawa 1970). Après avoir distribué dans tout le Canada une brochure intitulée « Quel est votre avis sur la situation de la femme ? », elle a invité les organisations spécialisées et les particuliers à lui

soumettre des mémoires. Elle a reçu 469 mémoires et environ 1 000 lettres. Les sept commissaires (cinq femmes et deux hommes) se sont réparti la tâche des audiences publiques au cours desquelles ils ont recueilli 890 témoignages dans quatorze grandes villes des dix provinces et dans le Grand Nord. La commission a consulté d'autre part une soixantaine de spécialistes et fait effectuer soixante-quatre études sur des problèmes particuliers.

L'ORDRE PUBLIC ET LA LEGISLATION CANADIENNE

Suite de la page 8

Selon les termes de la loi, le gouvernement a le pouvoir « de faire et autoriser tels actes et choses et d'édicter... les arrêtés et réglemens qu'il peut juger nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada » et ses pouvoirs s'étendent « à toutes matières tombant dans la catégorie des sujets ci-après énumérés » : la censure, le contrôle et la suppression de publications, écrits, cartes, plans, photographies, communications et moyens de communications ; l'arrestation, la détention, l'exclusion, l'expulsion ; le contrôle des havres, ports et eaux territoriales et des mouvements de navires ; les transports ; le commerce, l'exportation, l'importation, la production et la fabrication ; la prise de possession, le contrôle, la confiscation et la disposition des biens et de leur usage.

En octobre dernier, le gouvernement fédéral ne s'est attribué qu'une partie des pouvoirs qu'il pouvait invoquer ; il a limité le champ d'application de la loi à la lutte contre le Front de libération du Québec, qu'il venait de déclarer illégal : faisant interdiction aux Canadiens d'aider en quoi que ce fût l'organisation devenue illégale, il donnait à « tout agent de la paix » l'autorisation d'arrêter sans mandat les personnes soupçonnées d'en être membres ou de l'aider dans ses desseins ; selon la loi, les actes favorisant l'insurrection étaient passibles de 5 000 dollars d'amende (27 000 francs) et de cinq ans de prison (1). Le gouvernement fixait en

même temps à six mois et demi (jusqu'au 30 avril 1971) la durée d'application de la loi.

On a dit que les forces armées étaient intervenues en vertu de la loi sur les mesures de guerre. En fait, elles sont intervenues — à la demande du gouvernement du Québec et sous son autorité — dans le cadre de leurs fonctions régulières d'appui à l'autorité civile, avant même que la loi sur les mesures de guerre soit proclamée. La mission des troupes était limitée à la protection des personnes, des édifices publics et des installations vitales ; on n'a rapporté aucun cas où des civils auraient été malmenés par des militaires.

Certains ont cru, d'autre part, que le Canada se trouvait placé sous la loi martiale. Contraire aux faits, cette idée

la peine capitale

En 1961, le droit criminel canadien a distingué l'*homicide qualifié* et l'*homicide non qualifié*. Après avoir rejeté, en 1966, une proposition de loi visant à abolir la peine de mort, la Chambre des communes a adopté en 1967 une loi aux termes de laquelle la définition de l'*homicide qualifié* — seul passible de la peine de mort — ne vise que le meurtre de gardiens de la paix ou de gardiens de prison, la trahison et la piraterie. Cette loi est entrée en vigueur le 29 décembre 1967 pour une durée de cinq ans. D'ici au 29 décembre 1972, le Parlement pourra ordonner qu'elle reste en vigueur après cette date.

résulte d'une confusion entre loi martiale

et loi sur les mesures de guerre. L'application de la loi martiale aurait entraîné l'abrogation de la Constitution et mis « en veilleuse » tout le système démocratique. Elle aurait permis, par exemple, l'installation de cours martiales. Rien de semblable n'a été fait.

Sur la proposition du ministre fédéral de la justice, la Chambre des communes a voté le 2 décembre dernier, par 174 voix contre 31, un projet de loi « prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires » (loi de 1970 sur l'ordre public) dont les dispositions se sont substituées à celles de la loi sur les mesures de guerre. La nouvelle loi tempérait la rigueur des dispositions de la loi sur les mesures de guerre, notamment en ce qui concerne les critères de l'appartenance à l'association dissoute et la durée de la détention sans mandat, qui passait d'un maximum de vingt et un jours à un maximum de sept jours. Comme la précédente, la loi était applicable jusqu'au 30 avril 1971. Sa durée d'application pouvait être réduite par une proclamation du gouvernement fédéral, notamment à la demande du gouvernement du Québec ; elle ne pouvait être prolongée que par un vote du Parlement fédéral. FIN ■

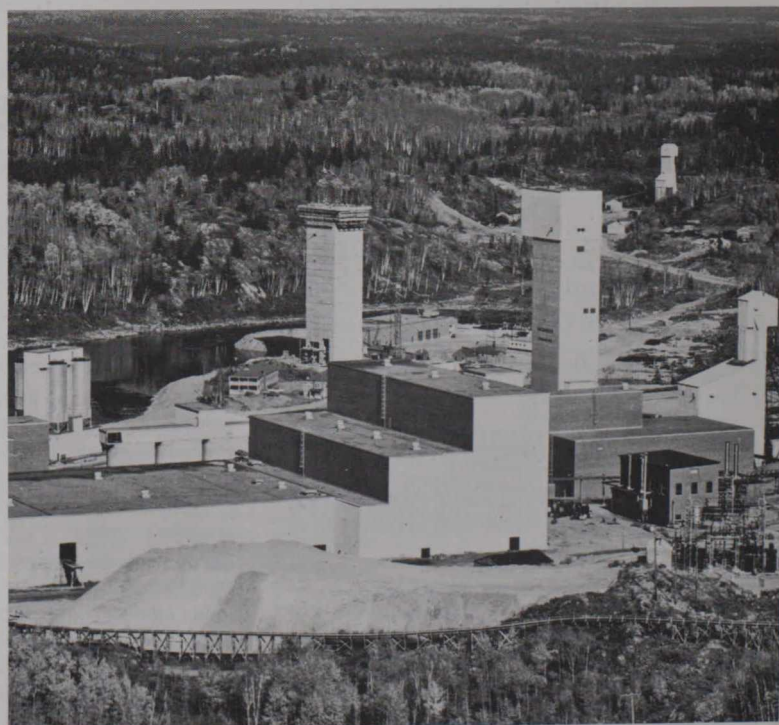
(1) Quatre cent quatre-vingt-dix-sept personnes ont été arrêtées en vertu de la loi sur les mesures de guerre. Quatre cent trente-cinq d'entre elles ont été relâchées ; soixante-deux ont été traduites devant les tribunaux.

liée au progrès technologique

LA DEMANDE CROISSANTE DE NICKEL AIGUILLONNE LES PRODUCTEURS CANADIENS

Suite de la page 4

l'île de Sulawesi, en Indonésie, où des explorations permettent de prévoir la possibilité d'une production de 22 000 à 23 000 tonnes. Surtout, International Nickel s'est associée à un consortium d'intérêts français pour fonder la Compagnie française industrielle et minière du Pacifique (Cofimpac) dans le but de mettre en valeur de très importants gisements de latérite nickélique en Nouvelle-Calédonie. FIN ■



Complexe mine-usine
dans le bassin
de Sudbury, Ontario
(Falconbridge
Nickel Mines).

noms indiens au canada

NOMBREUX sont, au Canada, les noms de lieux dont l'origine est indienne. Généralement pittoresques, parfois difficiles à prononcer, ils rappellent sur l'ensemble du territoire l'époque où les Indiens, seuls habitants du pays, désignaient les réalités géographiques ou les lieux habités devenus bien souvent de grandes villes.

L'étude de l'origine des appellations indiennes pose bien des problèmes, la plupart du temps insolubles. C'est que les noms ont

été transmis par la tradition orale longtemps avant que les découvreurs, les missionnaires et les cartographes les aient consignés dans leurs écrits ou portés sur leurs cartes. En 1632, par exemple, Champlain mentionne la rivière Esquemain (aujourd'hui Escoumins), mais il n'est pas possible de savoir depuis combien de temps ce nom était en usage avant la venue du fondateur de la Nouvelle France. L'orthographe des mots a subi nombre de variations avant d'être fixée, à une époque récente, par voie réglementaire (1). Jusqu'à la fin du dix-septième siècle, par exemple, on écrivait Québec ou Kébec, Kébec, Kabek, Québecq, Québeq. La signification des noms indiens est en revanche mieux connue parce qu'il s'agit de mots descriptifs. Aussi leur traduction, bien que sujette à des controverses de spécialistes, permet-elle de découvrir à quel point ils sont liés aux choses de la nature et de la vie quotidienne. En voici quelques exemples.

Abegweit. En indien micmac : *étendu dans l'eau, (la maison) couchée sur l'eau*. Nom indien de l'île du Prince-Edouard, devenue l'une des dix provinces du Canada.

Canada. En iroquois (Kanata) : *village, bourgade, groupe de tentes*.

Chicoutimi. En cris : *c'est profond parce que ça engouffre*. En cris de l'Ouest : *jusqu'où c'est profond*. Ville du Québec.

Hochelaga. En iroquois : *à la chaussée des castors*. Bourgade indienne qui était située à l'emplacement actuel de Montréal.

Manicouagan. En cris : *vase à boire, verre, tasse*. Rivière du Québec qui fait l'objet d'importants aménagements hydro-électriques.

Manitoba. En assiniboine : *lac des prairies, eau des prairies*. En cris : *détroit de l'esprit*. L'une des trois provinces canadiennes des Prairies.

Niagara. En iroquois : *résonner, faire du bruit*. Rivière qui relie le lac Erié au lac Ontario.

Ontario. En iroquois : *beau lac*. L'un des cinq grands lacs et l'une des dix provinces du Canada.

Ottawa. En cris : *elles bouillent, les eaux bouillent*. Capitale du Canada.

Québec. En iroquois : *détroit, rétrécissement des eaux*. Province du Canada et capitale de cette province.

Saskatchewan. En cris : *courant du dégel*. L'une des trois provinces des Prairies ; rivière.

Toronto. En iroquois : *un arbre dans l'eau*. Deuxième ville du Canada, capitale de la province d'Ontario.

Winnipeg. En cris : *eau sale*. Capitale de la province du Manitoba ; lac.

Yukon. En déné : *la plus grande rivière*. Territoire du nord-ouest canadien ; fleuve.

(1) Le Comité permanent canadien des noms géographiques est chargé d'homologuer les noms de lieux. Les répertoires qu'il publie contiennent plus de 250 000 noms et ce nombre augmente d'environ 5 000 par an.

LA BIBLIOTHEQUE DU CENTRE CULTUREL

Suite de la page 7



de langue française : de Georges Faribault, *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique et en particulier sur celle du Canada, de la Louisiane, de l'Acadie, et autres lieux* (Québec, 1837) ; de Georges-Marie Butel-Dumont, *l'Histoire et commerce des colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale* (Londres, 1755) ; de Joseph Chabert, *le Voyage fait par ordre du roi en 1750 et 1751 dans l'Amérique septentrionale* (Paris, 1753). Loin d'être absentes, les nouveautés figurent à la bibliothèque peu de temps après leur publication au Canada.

Du côté des périodiques, l'abondance et la diversité sont grandes. On trouve à la bibliothèque, dans un délai de quatre jours environ, presque tous les quotidiens canadiens de langue française et de langue anglaise, soit une dizaine, les suppléments hebdomadaires des quotidiens, les magazines (1). Quant aux revues spécialisées, elles couvrent la plupart des disciplines : philosophie et religion, littérature, sociologie, économie, sciences et techniques, urbanisme et habitation, etc. Le nombre des abonnements en cours est déjà de cent cinquante.

Ce bref aperçu ne donne qu'une idée des possibilités offertes par un organisme dont la vocation est d'être, pour le public français, une bibliothèque ouverte aux chercheurs et un centre de documentation sur tout ce qui touche le Canada. FIN ■

La bibliothèque est ouverte tous les jours ouvrables, sauf le samedi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Centre culturel canadien : 5, rue de Constantine, Paris-7^e. Tél. 551.35.73.

(1) Les numéros du *Devoir* (Montréal) et du *Globe and Mail* (Toronto) sont conservés sur microfilm depuis l'origine de ces quotidiens.



à Paris LE THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE

La troupe du Théâtre du Nouveau Monde, l'une des plus brillantes de Montréal, donnera prochainement deux représentations à Paris, au Théâtre de la Musique. Le 7 mai, elle jouera — dans une mise en scène de la Nouvelle France due à Jean-Louis Roux, directeur artistique — *Le Tartuffe*, de Molière. Le 8 mai, elle donnera *La Guerre, Yes Sir!* de Roch Carrier, mise en scène d'Albert Millaire. Avec le même répertoire, la troupe donnera, du 24 au 27 mai, quatre représentations à Rennes.

PARCS NATIONAUX DU CANADA



LES parcs nationaux constituent le legs de la nature conservée dans son état primitif. L'idée de maintenir dans leur état naturel, pour le profit et le plaisir des hommes, de vastes étendues remarquables par la beauté des sites et l'originalité de la faune et de la flore, est née au Canada en 1885, lorsque vingt-six kilomètres carrés furent réservés sur le versant oriental des Rocheuses, dans l'actuelle province d'Alberta, pour aménager les sources thermales de Banff. Quand les premiers visiteurs arriveront, l'été prochain, au nouveau parc de la Mauricie (Québec) et que le parc de Gros-Morne, sur la côte ouest de Terre-Neuve, sera aménagé, le Canada ne comptera pas moins de vingt-quatre parcs nationaux, de l'Atlantique au Pacifique. On prévoit qu'ils recevront cette année près de treize millions de visiteurs.

Les parcs nationaux sont gérés par le gouvernement fédéral; les dix provinces canadiennes, surtout la Colombie-Britannique et l'Ontario, entretiennent de leur côté plusieurs centaines de parcs provinciaux, généralement plus petits.

